

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Caroline Fortin Poulin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/cd3288dfbe063fff65927dd7>

Date d'obtention : 2026-08-26 17:46:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dans un premier temps, il est important de rencontrer la personne qui fait le signalement et d'utiliser la trousse de sextos afin de bien comprendre la situation, de recueillir les informations pertinentes et de pouvoir déterminer les interventions appropriées. Il faut également vérifier s'il y a des témoins ou d'autres personnes impliquées, notamment en lien avec la personne victime, et les rencontrer au besoin afin de compléter la collecte d'informations. Les différents formulaires doivent être remplis avec rigueur afin de bien documenter la situation. Si l'évaluation de la situation révèle la présence pornographie juvénile, il est essentiel de ne pas consulter ni manipuler les images ou vidéos et de suivre la procédure prévue, notamment concernant la sécurisation des appareils et le signalement aux services policiers, afin de limiter la propagation du contenu et d'assurer une intervention appropriée.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens des trois mises en situation, c'est que chaque situation peut être différente et doit être évaluée individuellement. Il peut s'agir d'un geste impulsif ou, au contraire, d'un geste malveillant. Le nombre de personnes impliquées peut également varier considérablement, allant de deux personnes à plusieurs. Il est donc essentiel d'utiliser les formulaires appropriés et d'appliquer les mesures d'intervention adaptées à chaque situation. Si les étudiants refusent de collaborer ou si la situation le nécessite, il faut communiquer avec les services policiers. Je retiens également l'importance de sécuriser les appareils et de les remettre aux policiers lorsque la situation implique de la pornographie juvénile, en suivant les procédures prévues. Toutefois, il faut être en mesure de distinguer une situation de pornographie juvénile d'une situation qui ne présente pas les mêmes caractéristiques, par exemple une simple photo en maillot de bain. Dans ce cas, l'intervention doit plutôt se faire selon le protocole établi par notre établissement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape la plus délicate est la rencontre avec la victime, puisque celle-ci peut ressentir de la honte face à la situation. Il est donc important d'adopter une attitude bienveillante, à l'écoute et sans jugement, afin qu'elle se sente en confiance pour s'exprimer. Je retiens également l'importance de dresser un portrait complet de la situation et de respecter chacune des étapes d'intervention. Il ne faut pas précipiter le processus ni sauter d'étapes, car cela pourrait nous désorienter et avoir un impact sur la qualité de notre intervention.